Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation

Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire

Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux

Bureau de la biovigilance, des biotechnologies et de la qualité des végétaux

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

Dossier suivi par :
Frédéric VEY
Tél. : 01 49 55 49 26
Frederic.vey@agriculture.gouv.fr

Delphine DI BARI
Tel : 01 49 55 84 86
Delphine.di-bari@agriculture.gouv.fr

Réf. : BBBQV/2013-11/BPE-119
N° Convention COFRAC : 5164

QUALIPHYT
Quartier Puy Petit
26270 LORIOL SUR DROME

A l'attention de Madame Beatrice PERAGIN

Paris, le 28 novembre 2013

Objet : Décision d'agrément (n° BPE-119)

Conformément à l'article R. 253-38 du code rural et de la pêche maritime et à l'article 6 de l'arrêté du 26 avril 2007 relatif aux essais officiels et officiellement reconnus pour l'évaluation des produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime, et après examen du rapport d'évaluation établi par le Comité français d'accréditation (Cofrac) en date du 26 septembre 2013, votre organisme est agréé pour réaliser des essais officiellement reconnus selon le périmètre suivant :

UNITE(S)	SECTEUR(S) D'ACTIVITE
QUALIPHYT 554 chemin des millières 38260 FARAMANS (***unité centrale***)	- **L'unité centrale n'est pas une unité d'expérimentation**
UE01 – unité d'expérimentation 85 L'Yvonnière 85150 La CHAPELLE ACHARD	- **Grandes cultures** - **Vigne** - **Cultures légumières, plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et à parfum** - **Cultures fruitières et arboriculture** - **Productions horticoles et plantes d'intérieur** - **Zones non agricoles**
UE 02 – unité d'expérimentation 37 4 rue des Marnes 37460 CHEMILLE SUR INDROIS	- **Grandes cultures** - **Vigne** - **Cultures légumières, plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et à parfum** - **Cultures fruitières et arboriculture** - **Productions horticoles et plantes d'intérieur** - **Zones non agricoles**

UNITE(S)	SECTEUR(S) D'ACTIVITE
UE 03 – unité d'expérimentation 26 Quartier Flandrin 26800 MONTOISON	- **Grandes cultures** - **Vigne** - **Cultures légumières, plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et à parfum** - **Cultures fruitières et arboriculture** - **Productions horticoles et plantes d'intérieur** - **Zones non agricoles**

En lien avec le commentaire p 16/22, l'agrément est octroyé sur les secteurs d'activité « Productions horticoles et plantes d'intérieur » et « Zones non agricoles».

Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date de la présente notification. En application de l'article 5 de l'arrêté susmentionné, une nouvelle évaluation aura lieu dans un délai compris entre vingt-quatre et trente-six mois à compter de cette même date.

L'Ingénieur en chef des Ponts,
des Eaux et des Forêts
Sous-Directeur
de la Qualité et de la Protection des Végétaux

Robert TESSIER

Copie : Cofrac